

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Syndicat Mixte Mont-Blanc

**Résumé non technique
ANNEXE N°6**



Table des matières

Présentation du SCoT.....	5
Un projet pour l'avenir du territoire du Mont-Blanc	5
Trois grands axes d'actions	5
Un projet coopératif et innovant.....	5
Un projet traduit dans le Document d'orientations et d'objectifs.....	5
Résumé de l'état initial de l'environnement	6
Synthèse de l'état initial de l'environnement.....	6
Milieu physique.....	6
Milieux naturels et biodiversité.....	7
Ressource en eau.....	10
Ressources minérales	12
GES, air et énergie	14
Nuisances.....	15
Pollution des sols.....	15
Déchets	17
Risques.....	17
Scénario au fil de l'eau	19
Les tendances démographiques et climatiques.....	19
Les tendances de l'environnement	19
Synthèse des enjeux du territoire.....	20
Résumé de l'articulation du SCoT avec les documents cadre.....	22
Résumé de la justification des choix au regard de l'environnement	22
Une approche environnementale intégrée	22
4 grands principes fondateurs	22
Méthode de l'évaluation environnementale	23
Présentation méthodologique.....	23
Limites de l'évaluation environnementale	23
Résumé de l'analyse des incidences	24
Résumé des indicateurs de suivi	29

Présentation du SCoT

Le Mont-Blanc est un territoire à forts enjeux : attractivité touristique, transition écologique, adaptation au changement climatique, accès au logement et aux services. Il fait face à des défis liés à l'urbanisation, la préservation des ressources naturelles et l'évolution des activités économiques.

Un projet pour l'avenir du territoire du Mont-Blanc

Le **Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)** définit la vision d'aménagement et de développement du territoire du Mont-Blanc pour les 20 prochaines années. Il vise à assurer un équilibre entre développement économique, préservation de l'environnement et qualité de vie des habitants.

Trois grands axes d'actions

- Un cadre de vie attractif et équilibré
 - Promouvoir un développement adapté aux besoins locaux.
 - Diversifier l'offre de logements pour répondre aux besoins des habitants et limiter la pression foncière.
 - Renforcer l'accessibilité aux services et améliorer la mobilité.
- Une économie dynamique et durable
 - Soutenir l'industrie et l'artisanat tout en facilitant la transition vers des activités plus durables.
 - Diversifier l'économie touristique pour s'adapter aux évolutions climatiques et renforcer l'attractivité en toutes saisons.
 - Valoriser les ressources locales (agriculture, forêt, circuits courts).
- Un territoire résilient face aux risques et au climat
 - Préserver les espaces naturels et agricoles en limitant l'artificialisation des sols.
 - Développer une mobilité plus durable pour réduire les émissions de CO₂.
 - Accompagner la transition énergétique avec des solutions locales (hydroélectricité, solaire, bois...).
 - Adapter les stations de ski aux nouveaux défis climatiques.

Un projet coopératif et innovant

Le PAS s'appuie sur une **gouvernance renforcée**, impliquant élus, habitants et acteurs économiques. Il encourage la coopération transfrontalière avec la Suisse et l'Italie pour mieux coordonner les politiques publiques et mutualiser les ressources.

Avec des actions concrètes pour améliorer l'habitat, dynamiser l'économie, préserver la nature et réduire l'impact environnemental, le Mont-Blanc veut rester un territoire attractif, innovant et résilient.

Un projet traduit dans le Document d'orientations et d'objectifs

Les ambitions du PAS sont traduites dans le DOO. Celui-ci est organisé suivant 5 parties, 31 orientations, 95 prescriptions et 30 recommandations.

- PARTIE A : MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITÉ
 - A.1 Les milieux naturels à protéger
 - A.2 Valoriser et préserver les réservoirs de biodiversité et les différentes sous-trames
 - A.3 Préserver les corridors écologiques.
 - A.5 Mettre en œuvre localement les composantes de la trame verte et bleue

- A.2 Préserver et valoriser les espaces et activités agricoles
- A.3 Préserver le paysage
- PARTIE B : ADAPTATION ET ATTÉNUATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES
 - B.1 Assurer un développement favorable à la transition énergétique
 - B.2 Gérer les déchets et favoriser l'économie circulaire
 - B.3 Valoriser et préserver les ressources minérales
 - B.4 Favoriser l'adaptation aux changements climatiques et prendre en compte les risques naturels
 - B.5 Sécuriser et préserver la ressource en eau
 - B.6 Améliorer et préserver la qualité de l'air
- PARTIE C : OFFRE DE LOGEMENTS, DE MOBILITES, D'EQUIPEMENTS ET DE SERVICES
 - C.1 Garantir un logement accessible et adapté aux dynamiques territoriales
 - C.2 Consolider l'accès aux services et équipements sur l'ensemble du territoire
 - C.3 Mettre en place une stratégie foncière pour garantir une production suffisante de logements localisée dans une logique de proximité et de vocation
 - C.4 Organiser le développement autour d'une armature infra-territoriale
 - C.5 Placer le territoire sur la trajectoire du « zéro artificialisation nette »
 - C.6 Les conditions et qualités spécifiques aux extensions de l'urbanisation
 - C.7 Faciliter les mobilités et déplacements et développer des alternatives à la voiture
- PARTIE D : DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
 - D.1 Garantir un développement économique équilibré valorisant la diversité des espaces urbains et ceux dédiés à l'économie
 - D.2 Développer l'emploi en secteur urbain
 - D.3 Développer l'emploi en zones d'activités
 - D.4 Ancrer et dynamiser le tissu commercial local
 - D.5 Un tourisme attractif fondé sur la qualité et la diversification
- PARTIE E : LE DOCUMENT D'AMÉNAGEMENT ARTISANAL, COMMERCIAL ET LOGISTIQUE (DAACL)
 - E.1 Les localisations préférentielles de commerce
 - E.2 Maitriser le développement commercial en périphérie
 - E.3 Engager une démarche vertueuse de requalification et de densification des espaces commerciaux de périphérie
 - E.4 Optimiser la logistique commerciale
 - E.5 Localisation des SIP

Résumé de l'état initial de l'environnement

Synthèse de l'état initial de l'environnement

Milieu physique

Le territoire Mont-Blanc se situe au cœur des Alpes du Nord et présente une diversité de reliefs, issue d'une longue histoire géologique. Il est traversé par la vallée de l'Arve et cerné au sud et à l'est par les hauts sommets des massifs cristallins externes du Mont-Blanc et des Aiguilles rouges, et à l'ouest par la chaîne des Aravis et au nord-est par le Haut Giffre. Ces hauts reliefs ont une altitude moyenne comprise entre 2 200 (Aiguilles rouges) et 4 808 m d'altitude, avec le Mont-Blanc. Le nord du territoire est couvert par des reliefs de plus basses altitudes, avec des sommets atteignant en moyenne 1 500 mètres d'altitude.

L'Arve et le Giffre sont les deux cours d'eau les plus importants, et sont alimentés par de nombreux torrents de haute ou de moyenne montagne. Il y a en outre plusieurs lacs (Jovet, Vert, Ilettes, Vernant, Blanc, Bénit, etc.) et un certain nombre de glaciers, dont l'Argentière et la mer de Glace (Chamonix-Mont-Blanc), Tré la tête (Les Contamines-Montjoie), Taconnaz (Les Houches), Bionnassay et Tête Rousse (Saint-Gervais-les-Bains), Folly (Samoëns), Prazon (Sixt-Fer-à-Cheval), Tré les Eaux (Vallorcine).

Climat

Selon l'altitude, le territoire vit différents climats :

- Un climat montagnard, caractérisé par des hivers froids, et des températures moyennes basses le reste de l'année ;
- un climat tempéré froid en fond de vallée, aux hivers froids et aux étés plus chauds.

Le changement climatique est caractérisé sur le territoire par différents paramètres :

- Une augmentation des températures (+2,1 °C en moyenne, avec une augmentation plus marquée au printemps et en été) et du nombre de journées estivales (+17 j) ;
- Une baisse de l'enneigement ;
- Des incertitudes concernant les précipitations, mais à priori une répartition qui évolue : des périodes de sécheresse en augmentation, notamment en été ;
- Une réduction probable des débits des cours d'eau en été d'ici à 2035.

La sensibilité accrue de la montagne au changement climatique est un sujet de recherche en cours. Une des hypothèses est un albédo (pouvoir réfléchissant d'une surface) réduit, les surfaces réfléchissantes telles que le manteau neigeux en haute montagne sont vouées à diminuer avec le réchauffement climatique. Les surfaces devenues « sombres » (rocher et végétation en lieu et place de la neige ou de la glace) augmentent et absorbent une quantité plus importante de chaleur, provoquant une accélération locale du réchauffement.

Ce changement climatique induit une forte vulnérabilité pour l'environnement, ainsi que pour les activités du territoire, avec de fortes conséquences sur le tourisme hivernal.

Milieux naturels et biodiversité

Des milieux naturels préservés et une biodiversité remarquable

Le territoire est composé de milieux haut-savoyards typiques : alpages, forêts, milieux pastoraux et prairies, milieux humides. Les milieux les plus remarquables se composent de forêts montagnardes, pentes rocheuses calcaires, pelouses sèches, lacs eutrophes, grottes et tourbières.

Ces milieux accueillent de grands prédateurs comme le Loup gris et le Lynx boréal, mais également des chiroptères comme la Barbastelle d'Europe, le Vespertilion à oreilles échancrées, et le Murin de Bechstein. La Rosalie des Alpes, le Damier de la Succise, l'Azuré de la Sanguisorbe et l'Azuré des paluds bénéficient également de ces milieux. Concernant l'avifaune, le territoire accueille également de nombreuses espèces remarquables comme le Hibou Grand-duc, le Tétras lyre, le Pic noir, la Bondrée apivore, et le Faucon pèlerin.

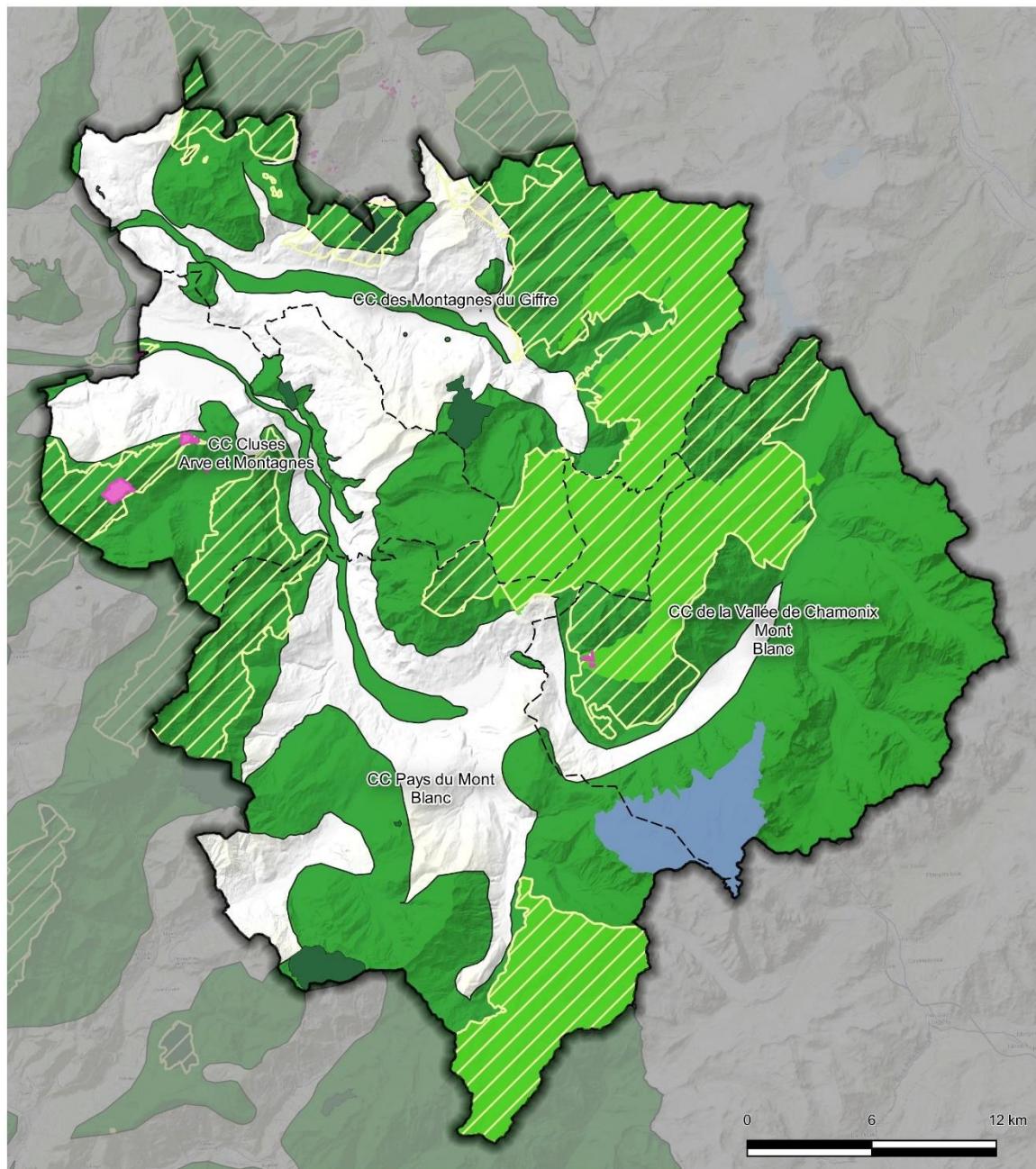
Les espaces naturels du territoire sont remarquables, comme l'indique la présence de différents périmètres d'inventaire, gestion ou protection :

- 6 réserves naturelles nationales (RNN), couvrant 16 % de la surface ;
- 6 arrêtés de protection de biotope (APPB), couvrant plus de 1 000 ha (moins de 1 % de la surface du territoire) ;
- 6 sites acquis par le Conservatoire d'espaces naturels (130 ha) ;
- 14 sites Natura 2000, couvrant un quart de la surface de Mont-Blanc ;
- 83 zones d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), qui sont des zones d'inventaire, sans gestion ni protection.

Toutefois, seulement 43 % de la surface des ZNIEFF est concernée par un périmètre de protection ou de gestion.

Comme beaucoup de milieux naturels en France, ces milieux sont soumis à différentes pressions, mais notamment à des pressions accentuées en montagne : changement climatique, fréquentation et activités touristiques, abandon des pratiques agricoles bénéfiques aux espèces (pastoralisme), progression des espèces invasives, etc.

SYNTHESE DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION



Auteur : Ecovia, 2022

Source : INPN. Fond: BD ALTI, ESRI World Topo



Des continuités écologiques fonctionnelles, mais sous pression localement

La trame verte et bleue est définie au niveau de la région par le SRADDET, et le SCoT se doit de la décliner à son échelle. Une trame verte et bleue est constituée de réservoirs, où les espèces peuvent accomplir l'intégralité de leur cycle de vie, et de corridors, permettant aux espèces de se déplacer.

Les milieux naturels du territoire constituent un réseau écologique fonctionnel, dont les massifs constituent des cœurs de nature majeurs pour la trame verte et bleue locale. Les différentes sous-trames (reprises du SRADDET) sont les suivantes :

- La sous-trame boisée couvrant environ 1/3 du territoire ;
- La sous-trame ouverte (30 %) (alpages, milieux arbustifs, prairies permanentes...) ;
- La sous-trame agricole (cultures) couvrant moins de 1 % ;
- La sous-trame aquatique et humide (prairies, humides, bords de cours d'eau, abords de lacs, marais et mares).

Bien que ces continuités soient fonctionnelles, des pressions peuvent être très élevées localement, notamment du fait de l'urbanisation et des infrastructures en fond de vallées, qui peuvent constituer des ruptures de continuités très fortes.

Le changement climatique est une autre menace majeure sur le territoire : avec l'évolution des températures, les espèces vont devoir se déplacer pour retrouver des milieux favorables. Des migrations en altitudes vont s'opérer.

Ressource en eau

Des ressources abondantes

L'agence de l'eau suit l'état de 42 cours d'eau sur le territoire. Ils ont atteint le **bon état** écologique et chimique pour la majorité d'entre eux. Cependant, quatre cours d'eau n'ont pas atteint le bon état écologique (Le Giffre du Foron de Taninges au Risse, L'Arve de la source au barrage des Houches, L'Arve du barrage Houches au Bon Nant, la Diosaz en aval du barrage Montvauthier, le Bon Nant aval Bionnay et L'Arve du Bon Nant à Bonneville) et trois cours d'eau n'ont pas atteint le bon état chimique (L'Arve de la source au barrage des Houches, L'Arve du Bon Nant à Bonneville et L'Arly de la source à l'entrée de l'agglomération de Flumet). Le lac d'Anterne est évalué également, et est en bon état.

Globalement, l'état écologique s'est amélioré, mais le ruisseau des Rots a vu son état se dégrader, passant de très bon à bon. Concernant l'état chimique, l'Arve (de la source au barrage des Houches) a vu son état se dégrader.

23 masses d'eau sont néanmoins exposées à un risque de non-atteinte du bon état à l'horizon 2027. Les pressions identifiées pour ces cours d'eau sont :

- L'altération de la continuité écologique
- L'altération du régime hydrologique
- La pollution des cours d'eau par des substances toxiques
- Les prélevements d'eau

Par ailleurs, le suivi des débits moyens réalisé en différents points du territoire sur l'Arve, la Diosaz, le Giffre, le Bon Nant ou le Risse semble indiquer une tendance globale à la baisse depuis le début des mesures, en 1938.

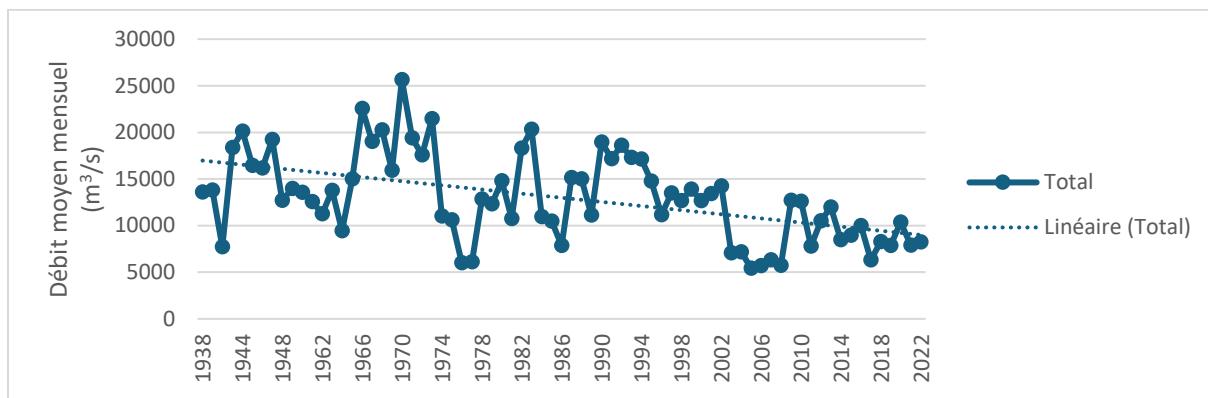


Figure 1 : évolution des sommes des débits moyens (source : Hydroportail)

Le territoire est en outre alimenté par 6 masses d'eau souterraines, toutes en bon état quantitatif et chimique, et ce depuis plusieurs années. 4 piézomètres sont présents sur le territoire et permettent de suivre le niveau de quatre nappes :

- Les Alluvions du Giffre à Taninges ;
- Les Alluvions de l'Arve à Cluses et aux Houches ;
- Le Domaine plissé BV Isère et Arc à Megève.

Seul le puits de Jumel, à Cluses, montre une tendance de la baisse du niveau de la nappe de l'Arve entre 2004 et 2022, les trois autres puits ne montrent pas d'évolution long terme.

Une étude spécifique est actuellement menée par le Département de Haute-Savoie et le SM3A pour améliorer la connaissance de la nappe alluviale de l'Arve, notamment dans la plaine de Passy. Des piézomètres ont été posés à cet effet sur plusieurs points du territoire.

Le territoire est concerné par différents documents de gestion, le SDAGE Rhône-Méditerranée et le SAGE Arve. Le SDAGE identifie d'ailleurs quatre ressources stratégiques pour l'eau potable à préserver.

Des usages de l'eau différents

Différents usages de l'eau sont répertoriés :

- La production hydroélectrique, dont la majorité des prélèvements retourne aux milieux ;
- L'eau potable (129 m³/hab. en 2020 contre 94 en Haute-Savoie et 83 en AuRA) ;
- L'industrie.

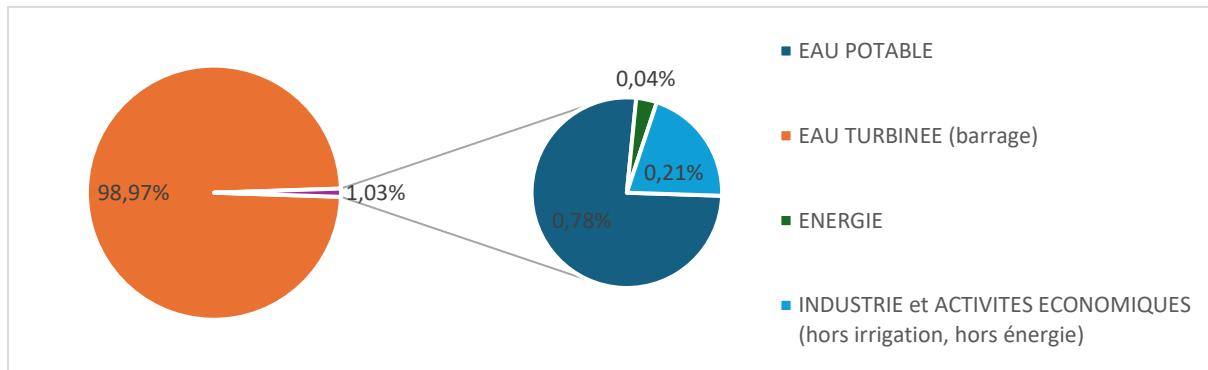


Figure 2 : Répartition de l'eau prélevée sur le territoire en 2020 (source : BNPE)

Un réseau AEP avec des difficultés ponctuelles

L'adduction en eau potable est gérée par différents services sur le territoire : la CC de la Vallée de Chamonix, 21 communes et cinq Syndicats. Un peu moins de 200 ouvrages de prélèvements sont recensés sur le territoire.

L'eau distribuée est globalement de bonne qualité, mais des non-conformités sont parfois observées, à l'image des captages des Houches en été 2020, où les sites de production ne font pas de traitement sur la ressource. Le rendement des réseaux est à peine au-dessus des seuils (76 % pour la CCMG, et 73 % pour la CC VCMB) et démontre un état moyen.

Un assainissement globalement conforme et de capacité suffisante

12 stations d'épuration sont en activité en 2021, pour une capacité nominale totale de 304 002 EH, et une population de 116 128 habitants. Selon le portail de ministériel de l'assainissement, en 2020, la charge maximale totale en entrée était de 227 650 EH et ne dépasse donc pas la capacité nominale.

Les indicateurs suivis par l'État montrent que tous les systèmes sont conformes en 2021.

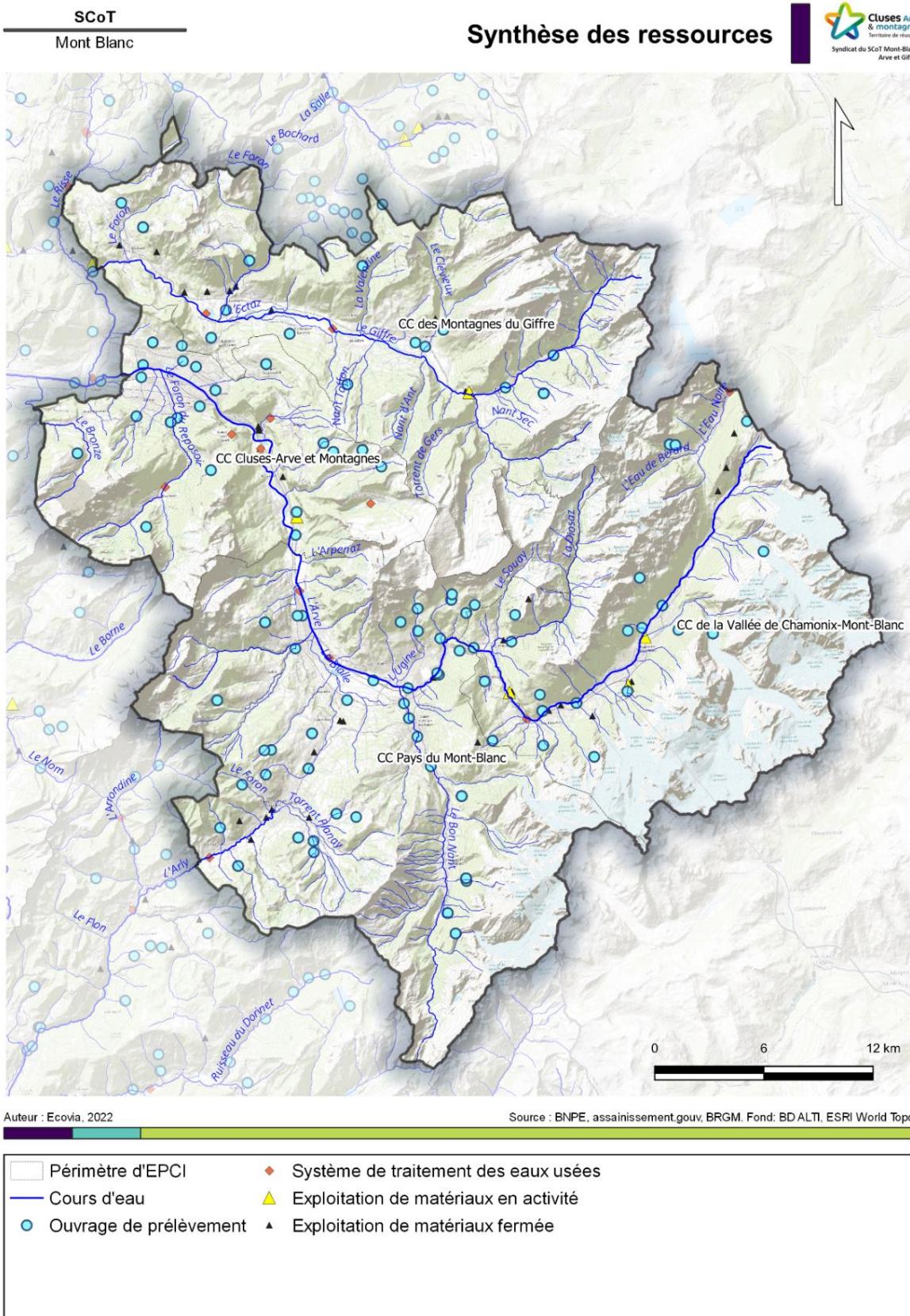
L'assainissement non collectif est lui aussi majoritairement conforme. Parmi les structures compétentes sur le territoire figurent notamment le SIABS à Sallanches, le SISE, et le SIVOM de Praz-sur-Arly – Megève.

Ressources minérales

3 carrières sont actuellement en activité, à Magland (exploitation de calcaire) et aux Houches (exploitation de la moraine et d'éboulis). Il existe également 41 anciennes carrières.

Un gisement de gypse d'intérêt national a été identifié par le SRC sur le territoire qui devra permettre l'accès et l'exploitation de ce gisement.

Il n'existe actuellement aucune ISDI officiellement autorisée sur le périmètre du SCoT, selon les données transmises par la DREAL. Le traitement des déchets inertes se fait donc majoritairement en dehors du périmètre ou via des installations non classées.



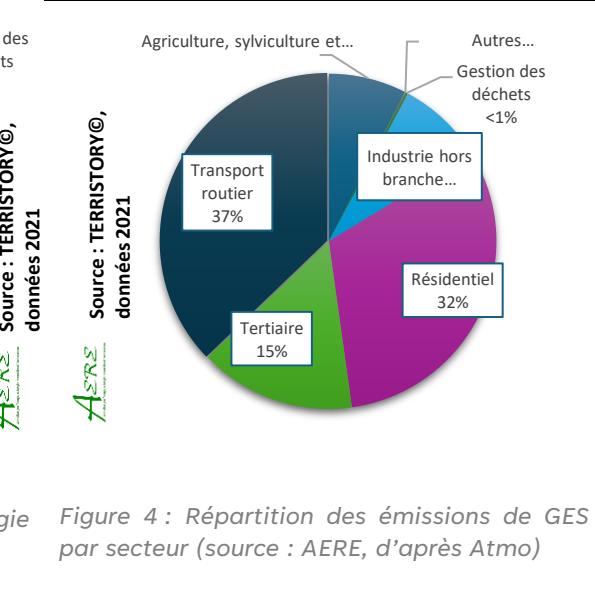
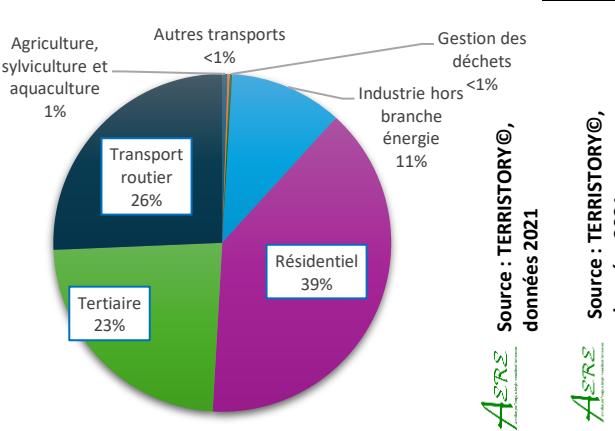
GES, air et énergie

Le SRADDET AuRA donne un cadre pour ces thématiques. Il fixe notamment des objectifs chiffrés à atteindre à horizon 2030 et 2050.

Un profil énergie/GES « rural »

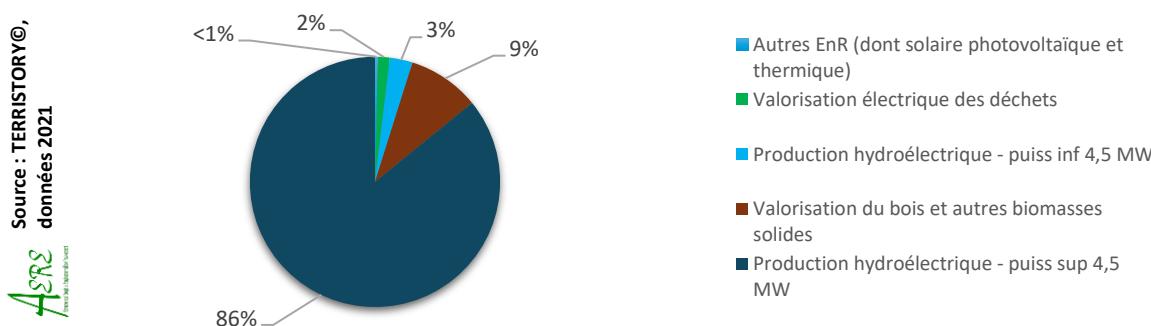
Les consommations d'énergie sont relativement élevées (32 MWh/hab. contre 26 en Haute-Savoie et 25 en AuRA), dominées par le résidentiel (39 %), transport (26 %) et le tertiaire (23 %) : chauffage et transport en tête.

Un profil semblable est observé pour les GES (37 % transports, 32 % résidentiel et 15 % tertiaire), dont 90 % issues des consommations d'énergie du territoire. Les émissions sont assez élevées, mais plus faibles qu'en AuRA, où l'agriculture a une part plus prégnante.



Ces consommations et émissions sont globalement croissantes depuis 1990, bien qu'un début d'infléchissement semble survenir depuis 2020 et 2021.

La production EnR atteint 2 201 GWh en 2021, soit l'équivalent de 63 % des consommations du territoire, dominée par l'hydroélectricité (86 %), et très supérieure aux territoires de comparaison (19 MWh/hab. contre 6 en AuRA et 5 en Haute-Savoie).



De nombreux potentiels sont identifiés sur le territoire : solaire, méthanisation, éolien et bois énergie.

Des pollutions atmosphériques moyennes

Le territoire du SCoT Mont-Blanc reste marqué par des concentrations de polluants atmosphériques préoccupantes, malgré une baisse globale des émissions depuis 2000.

Les données les plus récentes (2022) issues du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) montrent que les oxydes d'azote (NO_x), principalement émis par les transports motorisés, demeurent concentrés dans les vallées habitées, et notamment dans la vallée de l'Arve, soumise à des phénomènes d'inversion thermique liés à la topographie.

Les émissions de particules fines (PM10) restent élevées, notamment du fait du recours au chauffage individuel au bois peu performant, qui représente à lui seul plus de 100 tonnes émises par an.

Les émissions de dioxyde de soufre (SO_2) ont fortement baissé et ne constituent plus un enjeu prioritaire.

Nuisances

Comme cela est le cas en France globalement, les nuisances sonores analysées sont celles des infrastructures de transport. Sur le territoire, ces nuisances sonores sont concentrées dans les vallées (axes routiers), du fait de la topographie, qui a tendance à amplifier le bruit, et de la concentration de l'urbanisation en fond de vallée.

La gestion de ces nuisances se fait à travers différents outils, comme les plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE), de l'État ou du Département, ou les classements sonores, qui imposent des normes acoustiques sur certains axes.

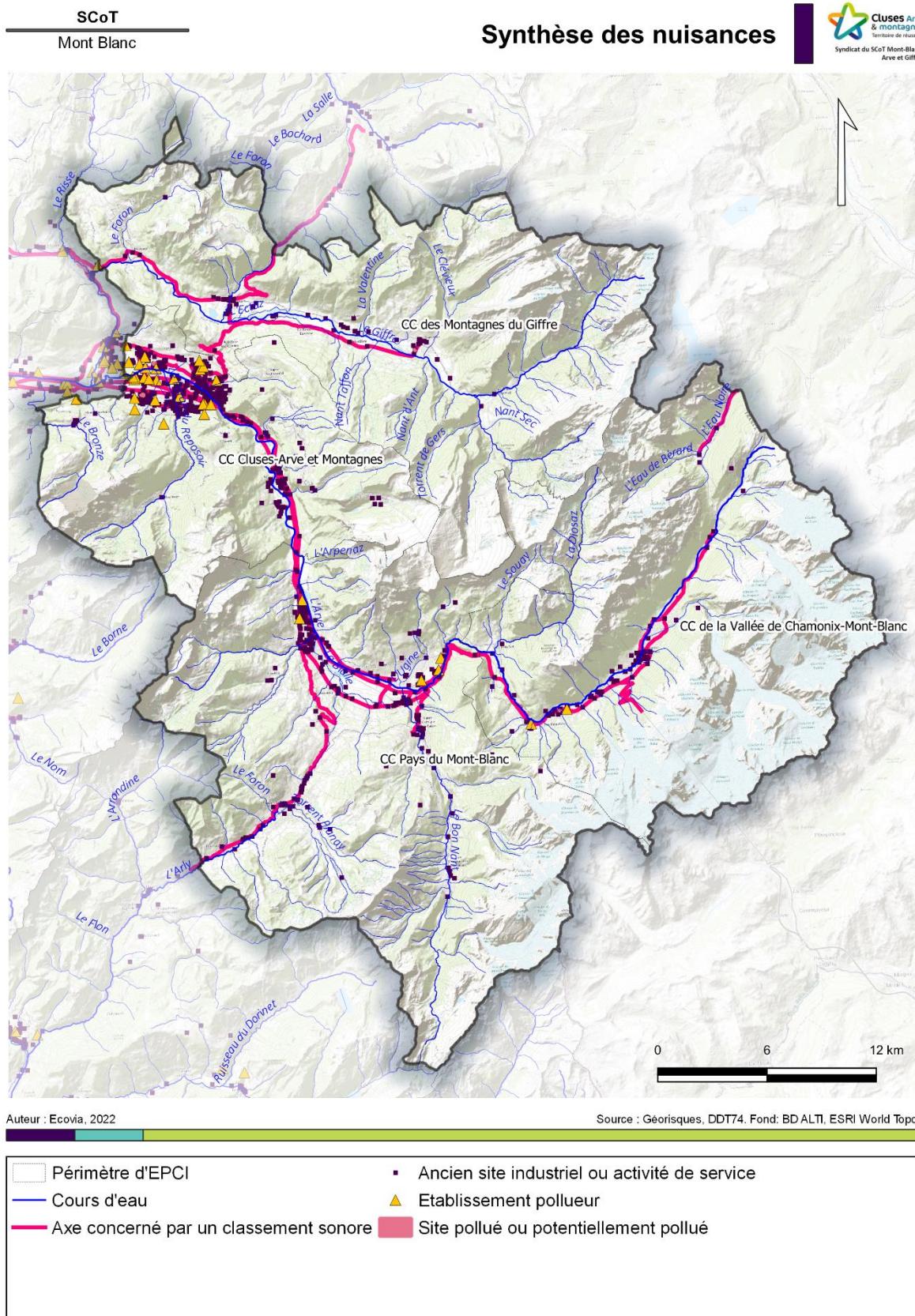
L'augmentation de la population devrait provoquer une hausse des déplacements routiers et donc du fond sonore et des zones sensibles, tandis que l'essor des mobilités actives et électriques, moins bruyantes contribue à réduire une part des émissions bruyantes du transport routier.

On note également une centaine d'ICPE qui peuvent être source de nuisances, dont 38 qui arrivent en fin d'exploitation et qui pourraient s'arrêter prochainement.

Pollution des sols

De nombreuses activités peuvent occasionner des pollutions des sols. Sur le territoire, on observe une densité relativement importante des sols pollués (21 sites BASOL, où la pollution est avérée). En outre, environ 1 500 anciennes activités de services et sites industriels (BASIAS) sont recensés et pourraient être source de pollution, de même que les ICPE du territoire.

Les normes et les actions de dépollution se poursuivent globalement à l'échelle nationale, ces problématiques devraient être plus maîtrisées à l'avenir.



Déchets

Sur le territoire, les déchets sont gérés par les collectivités, qui assurent la collecte et le traitement.

La production de déchets est élevée en 2019 (757 kg/hab., contre 474 kg/hab. en AuRA et 540 kg/hab. en Haute-Savoie), mais le ratio est proche des moyennes des EPCI à typologie très touristique.

On observe un bon maillage de sites de traitement (14 déchèteries, un quai de transfert et une unité de valorisation énergétique), mais le taux de valorisation (40 %) est en dessous des objectifs régionaux et nationaux (55 % en 2020 et 66 % en 2025).

Le territoire est desservi par plusieurs unités de valorisation énergétique, notamment celles de Passy et de Marignier.

La tendance est à la baisse de la production (-8 % entre 2015 et 2020), mais l'accueil de population supplémentaire pourrait augmenter le tonnage. En parallèle, le refus de tri, déjà très élevé sur le territoire, augmente depuis 2010. L'extension des consignes de tri (2023) ainsi que le tri à la source des biodéchets (2024) devraient faire augmenter le taux de valorisation matière.

Risques

Différents risques sont identifiés sur le territoire. Le territoire est fortement exposé aux risques naturels (70 % des communes concernées par plus de 4 risques), notamment mouvements de terrain et inondations, ainsi que des risques plus spécifiques à la montagne comme les avalanches, les crues de torrent, etc.

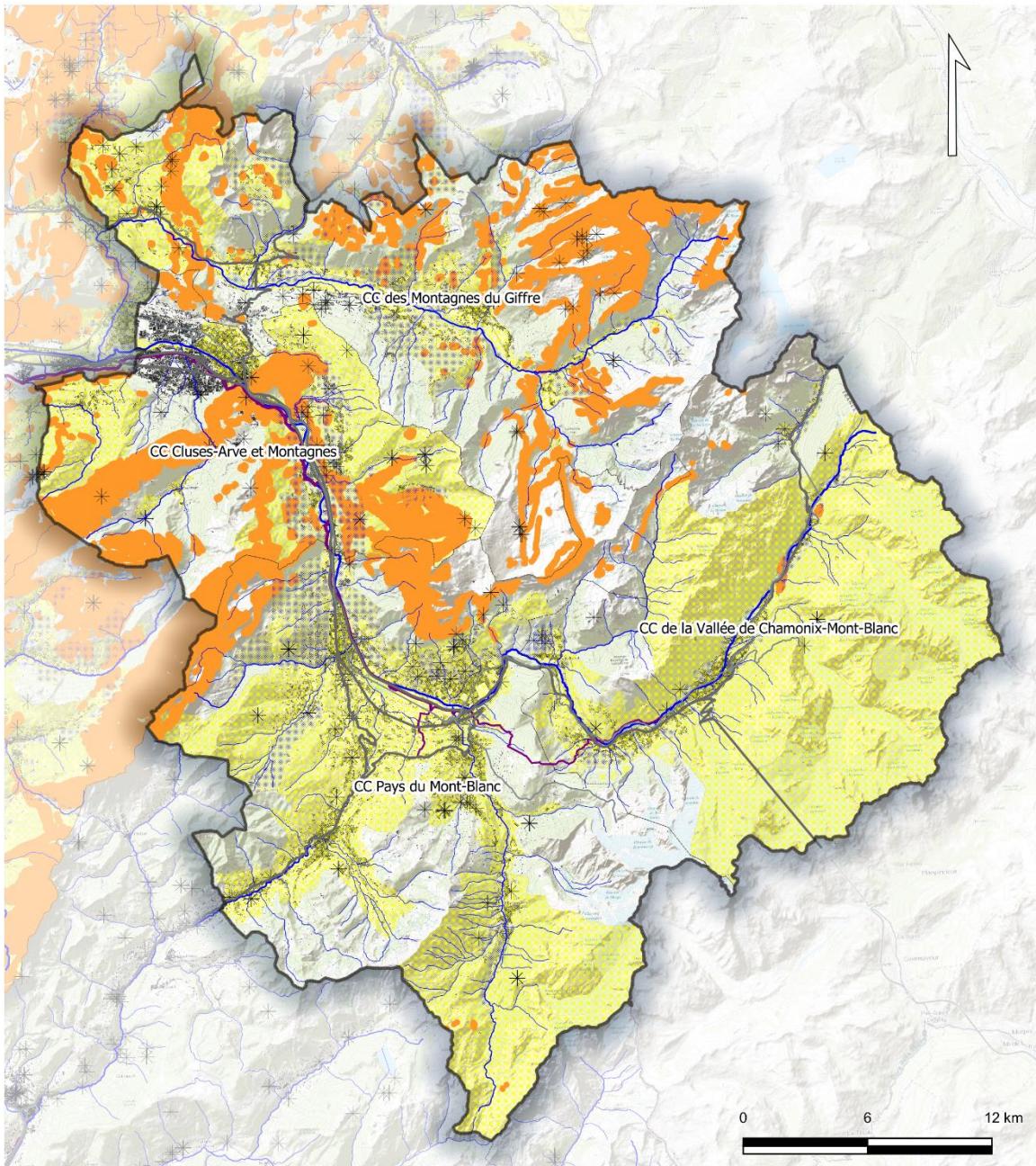
De fait, de nombreuses catastrophes naturelles ont eu lieu par le passé (211 arrêtés), dont une grande part d'inondations.

C'est pourquoi différents outils de gestion et d'information (Programme d'actions de prévention des inondations [PAPI] du bassin de l'Arve, GEMAPI, 30 plans de prévention des risques naturels, plans communaux de sauvegarde, etc.) sont mis en œuvre depuis plusieurs années, à l'échelle locale ou plus large.

Le territoire est aussi touché par des risques technologiques, concentrés dans les vallées de l'Arve et du Giffre : industriel (178 ICPE), rupture de barrage, transport de matières dangereuses.

Le changement climatique pourrait impacter les risques naturels : augmentation des événements extrêmes (pluies, sécheresses) et donc des aléas (crues, ruissèlement, remontées de nappe, tempête, etc.).

Synthèse des risques



Auteur : Ecovia, 2022

Source : Géorisques, BD topo, DREAL. Fond: BD ALTI, ESRI World Topo

	Périmètre d'EPCI		Mouvement de Terrain
	Bâtiment		Aléa moyen retrait-gonflement des argiles
	PPRN		Canalisation de transport de matières dangereuses
	Aléa inondation		Route principale

Scénario au fil de l'eau

Le scénario au fil de l'eau identifie les grandes tendances de développement du territoire dans le cas où le SCoT ne serait pas mis en œuvre. Il permet de présenter les évolutions tendancielles de l'environnement. Cet exercice reste qualitatif et démonstratif, car les traits d'évolution sont grossis pour en extraire des tendances. Le scénario n'est donc pas quantitatif du fait l'absence de données fines et fiables sur certaines thématiques.

Les tendances démographiques et climatiques

La population du territoire du SCoT MBAG est de 107 896 en 2019. Elle a connu une évolution constante et tend à stagner depuis 2013. Le territoire a gagné 818 habitants entre 2013 et 2019. Les tendances à venir (estimées par l'INSEE) sont plutôt à la hausse continue, bien que ralentie.

Les tendances de l'environnement

Le tableau suivant synthétise les tendances potentielles pour chaque thématique étudiée dans l'EIE.

Tableau 1 : Tendances d'évolution de l'environnement

Dimension environnementale	Importance des pressions et menaces	Évolution pressentie sans SCoT et explication	
Consommation foncière	+	La consommation foncière va continuer, mais à un rythme modifié du fait de la mise en œuvre du ZAN.	Amélioration
Milieux naturels et biodiversité	++	Les pressions vont continuer de s'exercer, bien que certaines s'infléchissent telle l'urbanisation ; mais il existe beaucoup d'incertitudes liées à l'évolution du modèle agricole, au changement climatique, etc.	Poursuite des tendances
Ressource en eau	++	Le changement climatique fait peser une menace non négligeable et augmente la vulnérabilité de la ressource et du petit chevelu hydrographique. La mise en œuvre du SDAGE vise à améliorer l'état des masses d'eau.	Dégénération potentielle
Ressources minérales	+	La mise en œuvre du SRC vise un approvisionnement durable. La construction de logements neufs devrait se stabiliser.	Amélioration
Qualité de l'air	+	La réglementation plus draconienne sur l'isolation et les modes de chauffage devraient permettre de continuer à réduire les émissions des bâtis, il en va de même sur les émissions des véhicules individuels. Le PPA de la vallée de l'Arve devrait permettre d'appuyer ces tendances.	Poursuite des tendances
Énergie et GES	++	La production d'EnR progresse, mais les consommations et émissions de GES aussi depuis 1990. Les besoins électriques se multiplient (véhicules électriques, appareils électroniques,	Poursuite des tendances

Dimension environnementale	Importance des pressions et menaces	Évolution pressentie sans SCoT et explication	
		demande de confort accru, etc.) et l'usage de la voiture individuelle est fortement développé.	
Risques naturels	++	Le changement climatique fait peser de fortes incertitudes sur l'évolution des risques naturels, qui pourraient s'aggraver : inondations, mouvements de terrain (notamment retrait-gonflement des argiles), feu de forêt, etc. La gestion par le PAPI, la GEMAPI et les PPR cible une meilleure intégration des risques d'inondation.	Aggravation potentielle
Risques technologiques	+	Ces risques sont peu susceptibles d'évoluer.	Poursuite des tendances
Sites et sols pollués	+	Il existe de moins en moins de sources de pollution, du fait de la réglementation comme de la baisse des activités polluantes, et le traitement des sites pollués qui progresse.	Amélioration
Nuisances sonores	+	La tendance est à la baisse des nuisances sonores (véhicules moins bruyants, bâtiments mieux isolés).	Poursuite des tendances
Déchets	+	La filière se structure, la production de déchets ménagers baisse, mais la valorisation stagne.	Poursuite des tendances

Synthèse des enjeux du territoire

Ces enjeux sont sélectionnés parmi tous les enjeux environnementaux pour le projet de SCoT.

Synthèse	Enjeux
<p>Des milieux naturels préservés et une biodiversité remarquable</p> <p>Des continuités écologiques fonctionnelles, mais sous pression localement</p> <p>Un climat évoluant : augmentation des températures, baisse de l'enneigement, de potentielles modifications des précipitations, une réduction potentielle des débits estivaux : une forte sensibilité du territoire aux changements climatiques</p> <p>Des ressources en eau abondantes</p> <p>Un assainissement collectif conforme et bien dimensionné</p> <p>Peu d'activités de carrières, un gisement de gypse d'intérêt national</p> <p>Un profil énergie/GES « rural », avec une forte part du résidentiel-tertiaire (chauffage) et des transports</p> <p>Une forte production d'énergies renouvelables, dominées par l'hydroélectricité, en hausse régulière</p> <p>Les données sur le dioxyde de soufre (SO₂) ont été mises à jour (2022), montrant une forte baisse des émissions</p>	<ul style="list-style-type: none"> • la préservation des milieux naturels • la préservation des ressources en eau, énergétiques et minérales • la limitation de l'exposition des populations aux pollutions, nuisances et aléas • la réduction des aléas, nuisances et émissions à la source (GES, polluants atmosphériques, bruit, etc.) • le développement des énergies renouvelables <p>Enjeux transversaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'adaptation au changement climatique • Le développement en adéquation avec les

Synthèse	Enjeux
<p>Des nuisances sonores concentrées dans les vallées</p> <p>Une forte production de déchets</p> <p>Une forte exposition aux aléas naturels, inondations, mouvements de terrain, crues de torrent, avalanches, etc., mais plusieurs types d'outils de gestion</p> <p>Des risques technologiques concentrés en fond de vallée</p>	<p>capacités d'accueil du territoire</p>

Ces enjeux sont regroupés par thématiques et hiérarchisés en fonction de trois critères : les leviers du SCoT sur la thématique, la sensibilité des élus sur la thématique et l'importance de l'enjeu sur le territoire, estimés grâce à l'analyse de l'état initial de l'environnement et à des échanges en atelier.

Tableau 2 : Enjeux hiérarchisés

Thématiques	Enjeux environnementaux	Sensibilité territoire	Sensibilité élus	Leviers SCoT	Hiérarchisation
Milieux naturels /continuités écologiques et changement climatique	Assurer les continuités écologiques nécessaires à la résilience des écosystèmes. Sensibilités accrues en dessous de 2 200 mètres d'altitude	3	3	3	3
	Préserver les éléments naturels et paysagers remarquables				
Paysages et patrimoine	Valoriser les éléments bâtis patrimoniaux	3	3	2	2,7
	Conserver l'intégrité visuelle des villages et les espaces intersticiels				
	Recentrer et organiser l'urbanisation pour maintenir le patrimoine paysager et naturel				
Eau	Assurer un développement cohérent avec les ressources en eau du territoire	3	3	2	2,7
Risques et changement climatique	Réduire l'exposition des populations aux risques naturels majeurs	3	3	3	3
	Adapter le territoire aux contraintes climatiques actuelles et futures				
Transition énergétique	Recentrer et organiser l'urbanisation pour améliorer la balance énergétique	3	2	2	2,3
	Favoriser les mobilités actives et plus sobres (transports en commun, nouvelles motorisations, covoiturage...)				
Pollutions atmosphériques et nuisances sonores	Continuer d'améliorer la qualité de l'air en réduisant les émissions dues au transport et au résidentiel	2	3	1	2
	Réduire l'exposition des populations au bruit routier				
Déchets	Améliorer la collecte et le traitement pour valoriser localement les déchets	2	3	1	2
Risques industriels et ressources minérales	Assurer un développement compatible avec les risques industriels et de pollution des sols	1	1	1	1

Résumé de l'articulation du SCoT avec les documents cadre

L'analyse de l'articulation avec les documents cadre est basée sur le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et le Plan de gestion du risque inondation (PGRI) du bassin Rhône-Méditerranée, le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoire (SRADDET) de la Région AuRA et le Schéma régional des carrières d'AuRA (SRC) porté par la DREAL.

Cette analyse ne montre pas d'incohérence.

Résumé de la justification des choix au regard de l'environnement

Une approche environnementale intégrée

Le Syndicat a fait le choix d'intégrer les aspects environnementaux le plus en amont possible de l'écriture de son projet en partageant avec les élus du territoire un diagnostic détaillé de l'environnement du territoire. Plusieurs *commissions environnement* ont été réunies à chaque étape.

Ce processus a accompagné le projet au niveau stratégique, lors de la rédaction du PAS, et opérationnel en accompagnant l'élaboration des prescriptions et recommandations du document d'orientations et d'objectifs (DOO).

4 grands principes fondateurs

Le projet s'est ainsi organisé autour de principes fondateurs qui ont guidé les choix de la démarche en matière d'environnement :

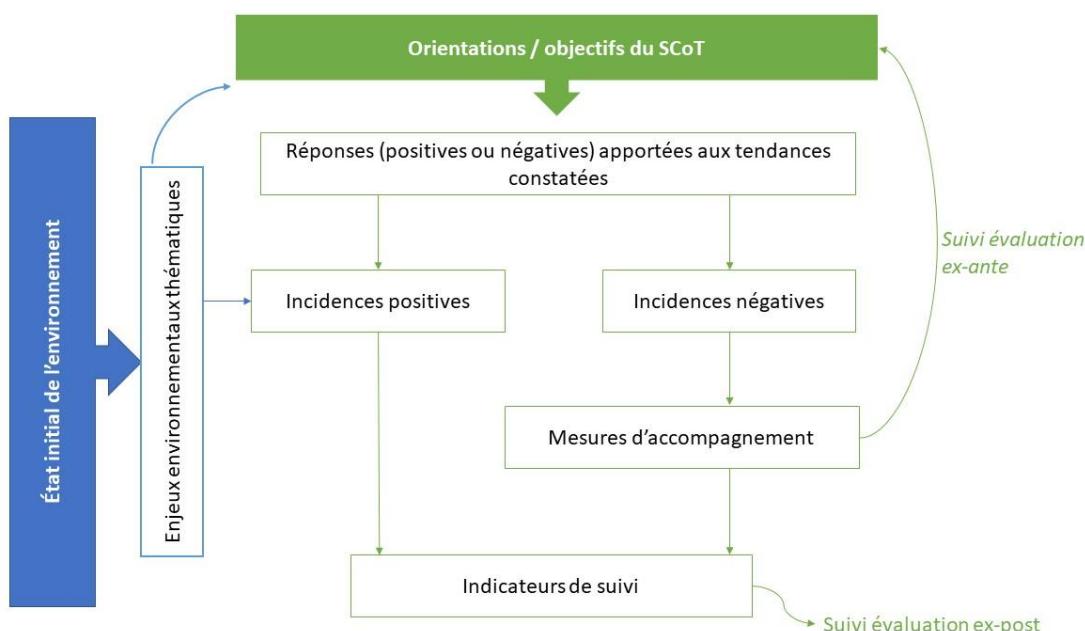
- assurer la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et paysager du territoire ;
- préserver les espaces agricoles et naturels grâce à la maîtrise de l'urbanisation et des usages ;
- répondre aux enjeux du changement climatique en intégrant une stratégie d'atténuation et d'adaptation ;
- prendre en compte les besoins de sécurisation des ressources en eau au regard de la population, et des impacts sur les ressources et le milieu naturel.

Méthode de l'évaluation environnementale

Présentation méthodologique

La méthode retenue pour établir l'évaluation environnementale du SCoT a consisté en plusieurs étapes :

- Établir un état initial de l'environnement dans lequel les atouts, les faiblesses et les tendances d'évolution de l'environnement sont présentés à travers des grilles de type AFOM (atouts, faiblesses-opportunités, menaces) ;
- Sur la base de ces grilles AFOM, des enjeux ont été définis puis hiérarchisés ;
- L'analyse des incidences a alors été réalisée en s'appuyant sur :
 - une analyse multicritère : croisement entre ces enjeux d'une part et les dispositions du DOO, d'autre part. Cette analyse a permis d'estimer les effets du SCoT sur l'environnement et de définir des mesures d'évitement ou de réduction ont été définies ;



- Une analyse géomatique des secteurs susceptibles d'être impactés par le développement planifié, y compris sur les sites Natura 2000. Cela a également conduit à l'identification de mesures d'évitement et de réduction ;
- une analyse des émissions de GES évitées grâce à l'outil GES-SCoT du CEREMA ;
- Des indicateurs de suivi ont alors été proposés afin de suivre l'évolution de l'environnement à partir du moment où le SCoT sera approuvé et sera mis en œuvre ;
- Un résumé non technique de l'évaluation environnementale est réalisé dans un dernier temps, aisément accessible à l'ensemble des partenaires publics associés et au public.

Limites de l'évaluation environnementale

La méthode d'évaluation environnementale reprend, en l'adaptant, le contenu de l'étude d'impact des projets, à la différence près que, visant des orientations d'aménagement du territoire, les projets qui en découlent ne sont pas toujours définis et localisés avec précision sur le territoire. Chaque projet, notamment les projets d'infrastructures, doit donc faire l'objet en complément d'une étude d'impact particulière.

Il est donc important de préciser que les enjeux à prendre en compte et les mesures à proposer ne sont ni de même nature ni à la même échelle et au même degré de précision que ceux évalués dans le cadre d'un projet d'aménagement localisé et défini dans ses caractéristiques techniques. Ainsi, les incidences des différents projets inscrits dans le DOO ne sont abordées qu'au regard de leur état d'avancement. En revanche, l'évaluation environnementale formule des recommandations visant à encadrer les projets dont les contours précis restent flous au regard des enjeux environnementaux identifiés à leur niveau ou à proximité.

La quantification des incidences environnementales de la mise en œuvre du SCoT est effectuée de façon optimale, dans la mesure du possible. Si par exemple l'estimation des surfaces consommées par l'urbanisation est facilement accessible, ce n'est cependant pas le cas pour toutes les données environnementales.

L'évaluation quantitative des orientations du SCoT est donc réalisée en fonction des moyens, données et outils disponibles, tandis que l'analyse qualitative peut être systématiquement poussée au mieux des possibilités.

Résumé de l'analyse des incidences

L'analyse des incidences du DOO montre une bonne plus-value, plus ou moins importante, pour toutes les thématiques environnementales (plus le score est important, plus la thématique est traitée de manière positive dans le DOO, un score positif traduit des incidences positives potentiellement supérieures aux incidences négatives). Ainsi, la mise en œuvre du SCoT devrait s'accompagner d'incidences positives sur les milieux naturels, les risques, la transition énergétique et les paysages, et, de manière plus modérée, sur l'eau et les pollutions et nuisances.

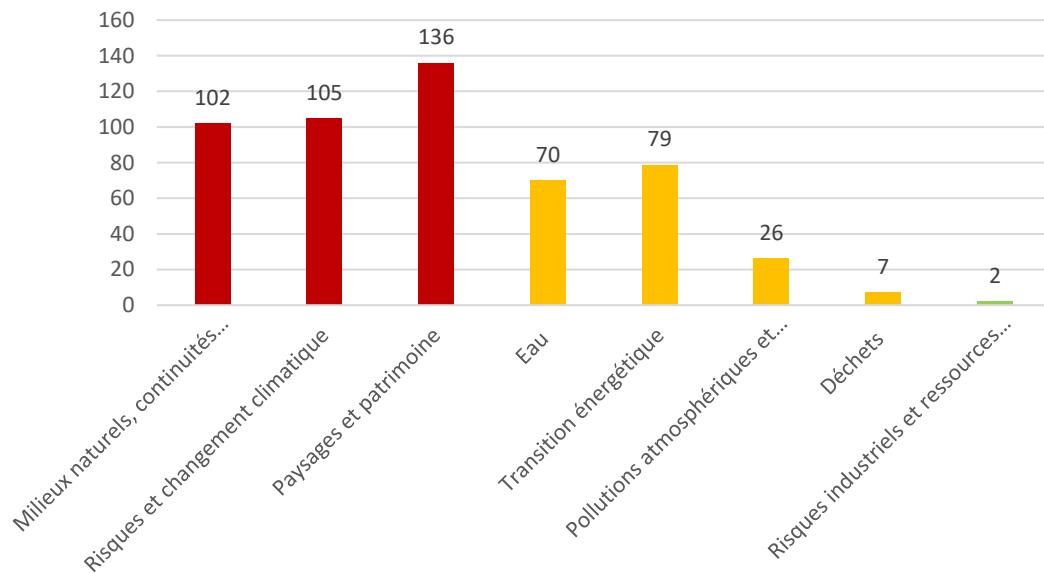


Figure 6 : profil environnemental du DOO

Certains dispositions du DOO pourraient néanmoins engendrer des incidences environnementales négatives (production de logements, extensions des zones d'activités, équipements, etc.), c'est pourquoi des mesures d'évitement ou de réduction de ces impacts sont préconisées dans le chapitre, et ce pour chaque thématique.

Notamment, les espaces de consommation foncière prévus dans le DOO (pour le logement, les activités, les équipements, etc.) représentent les secteurs susceptibles d'être impactés (SSEI) par la mise en œuvre du SCoT. Ainsi les incidences environnementales les plus fortes sont susceptibles de s'y exercer. Un travail géomatique permet de localiser ces secteurs, dont sont ensuite retranchés les réservoirs de biodiversité réglementaires et les corridors écologiques (tampon de 50 m) définis par le DOO, les zones inconstructibles des plans de prévention des

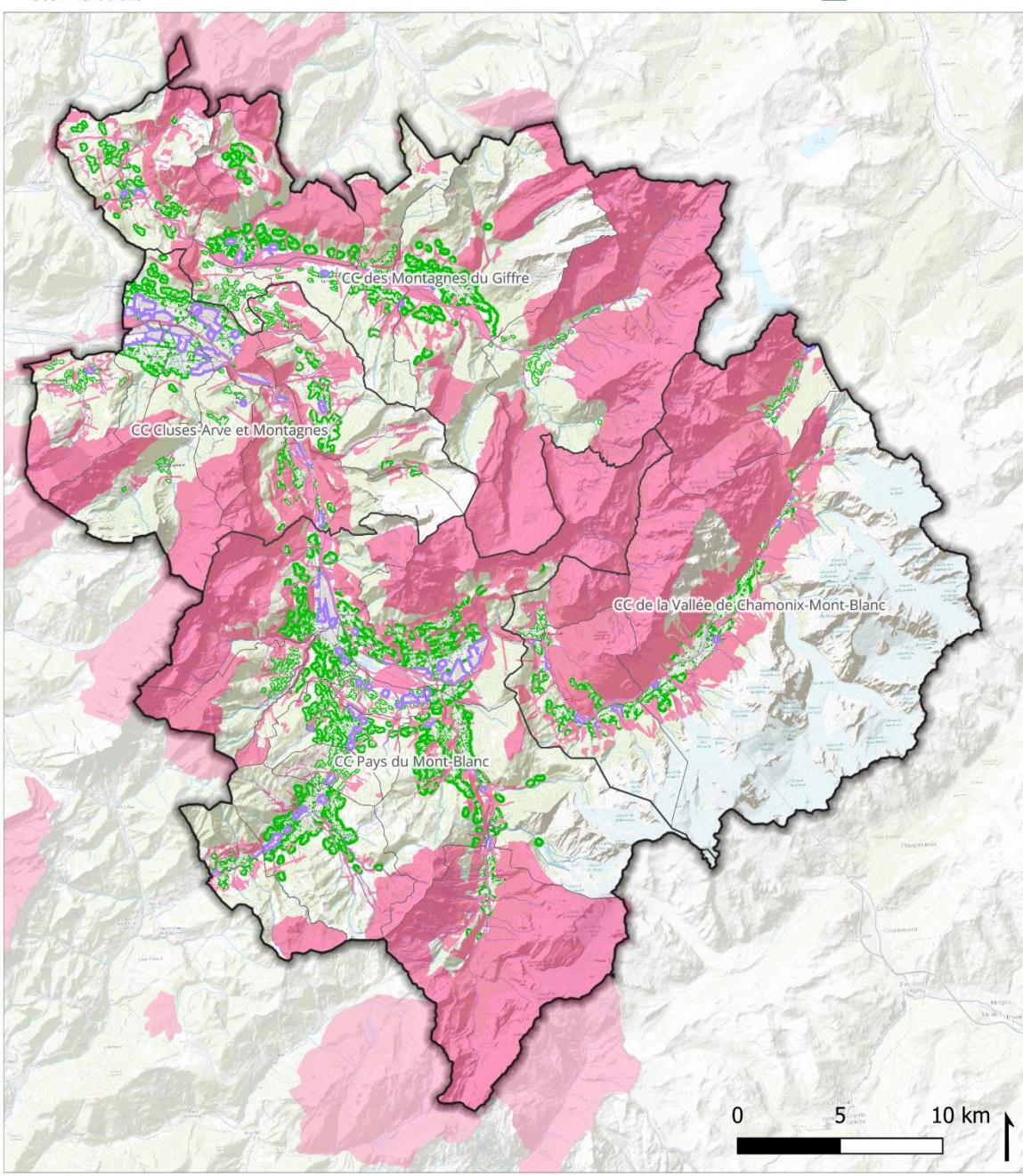
risques et l'on obtient alors les secteurs susceptibles d'être impactés. Ces retranchements permettent de traduire certaines des mesures d'évitement majeures prévues par le DOO. Ces zones devront être évitées par les documents d'urbanisme locaux.

L'analyse des croisements entre ces SSEI et les sensibilités environnementales montre que la plupart des secteurs à enjeux sont évités (notamment les sites inclus en réservoirs de biodiversité comme les ZNIEFF 1, les sites Natura 2000, les ENS, etc.), et des mesures ERC sont préconisées pour inciter les documents locaux d'urbanisme à éviter les incidences sur les ressources naturelles et l'exposition des populations aux nuisances et pollution, ce qui permet de limiter fortement les effets négatifs potentiels.

SSEI

Évaluation environnementale

Localisation des SSEI et zones exclues



Auteur : ECOVIA, Mars 2025

Source(s) : IGN, INPN, Géo-IDE, Géorisques. Fond : ESRI WORLD TOPO

Périmètre du SCOT

Limites communes

Cours d'eau

Extension urbaine

Extension des zones d'activité économiques (ZAE)

Zones exclues

Une analyse des incidences Natura 2000 est également présentée, plus détaillée. Les sites Natura 2000, et notamment les habitats et espèces communautaires à enjeux de conservation, sont protégés par le DOO.

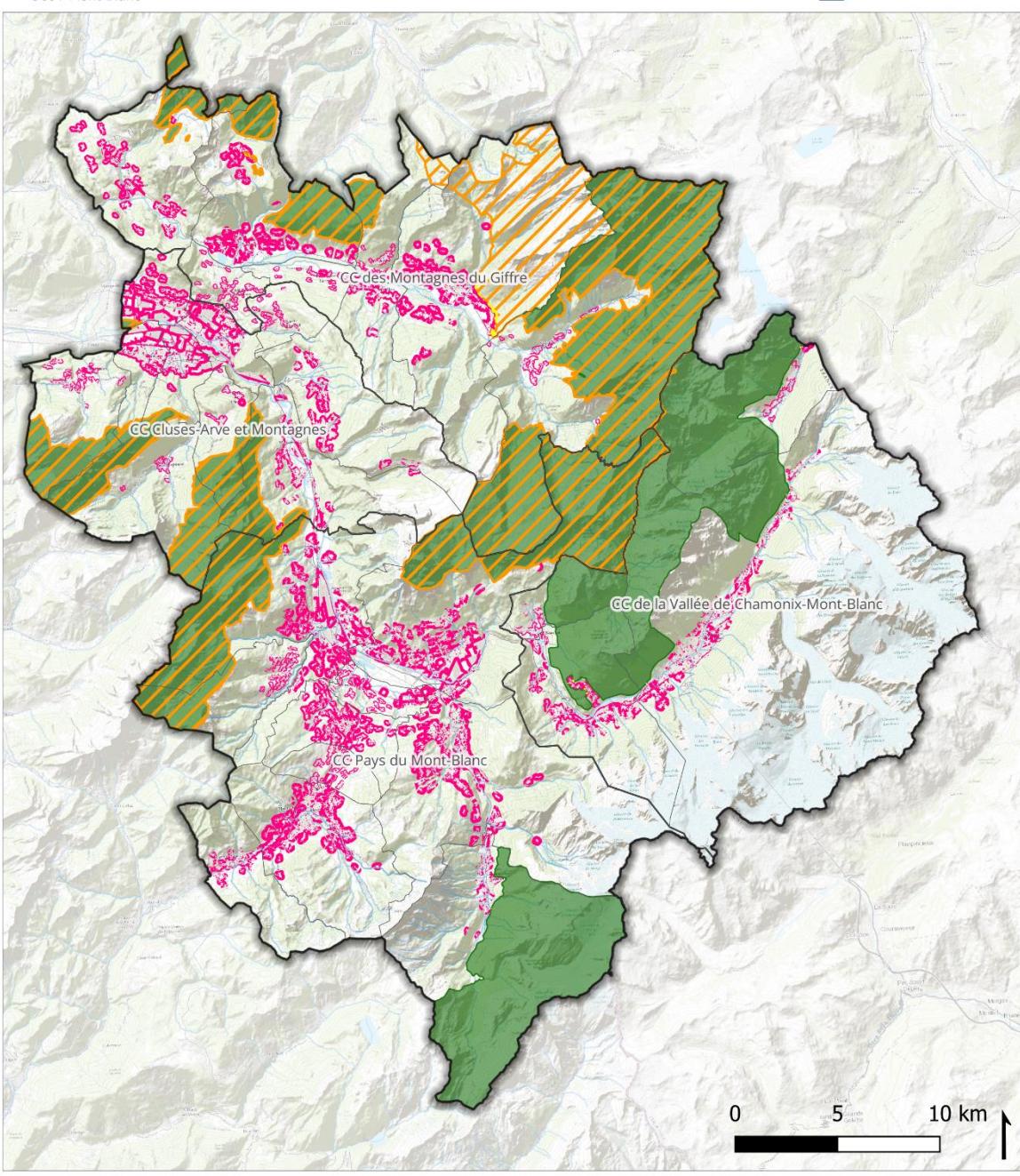
Cependant certaines portions des SSEI sont situés au sein ou à proximité des périmètres Natura 2000. Dans tout les cas, les SSEI étant des surfaces exagérées, les projets pourront être reportés sur d'autres secteurs sans enjeux Natura 2000, évitant les habitats d'intérêt communautaire et leur proximité, et des mesures « Éviter-Réduire-Compenser » (ERC) sont préconisées pour en réduire ou éviter les incidences.

En l'état actuel et sous réserve du respect des mesures environnementales proposées, le projet de SCoT ne devrait donc pas entraîner d'incidences significatives susceptibles de remettre en cause l'état de conservation des habitats naturels et des espèces faunistiques et floristiques d'intérêt communautaire ayant justifié de la désignation des différents sites au sein du réseau Natura 2000.

SSEI

Évaluation environnementale

SSEI et protection conventionnelle



 Périmètre du SCoT
 Limites EPCI
 Limites communes
 Cours d'eau

N2000 - ZPS
 N2000 - SIC

SSEI
 SSEI concerné par le réseau N2000

Par ailleurs, une analyse des émissions de GES et consommations d'énergie attendues à la suite de la mise en œuvre du SCoT a été réalisée, et conclut à une réduction des émissions de GES de 17% par rapport à une évolution tendancielle, notamment via les objectifs de réduction de consommation d'ENAF, et à une réduction de la consommation énergétique d'environ 25 % par

rappor t au scénario tendanciel grâce au développement maîtrisé de bâtiments résidentiels (notamment secondaires) ou à l'organisation de la mobilité.

Résumé des indicateurs de suivi

Plusieurs indicateurs de suivi sont proposés pour assurer le suivi environnemental du SCoT. Ils sont classés par thématique et disponibles en annexe 7.

Thématique	Variables	État initial
Biodiversité et continuités écologiques	Surface des réservoirs de biodiversité (ha)	47080 ha
	Surfaces, linéaires ou nombre d'éléments de la trame verte et bleue protégés dans les documents d'urbanisme locaux (L151-23, EBC, etc.)	À compléter lors du bilan du SCoT
Consommation d'espace	Évolution de l'artificialisation des sols en extension urbaine (ha)	À compléter lors du bilan du SCoT
	Évolution de la consommation d'espaces due à la densification (ha)	À compléter lors du bilan du SCoT
Eau et assainissement	État qualitatif et quantitatif des masses d'eau	38 cours d'eau en bon ou très bon état écologique et 39 en bon état chimique en 2019 Lac d'Anterne en bon état écologique et chimique en 2019 Masses d'eau souterraines en bons états chimiques et quantitatifs en 2019
	Prélèvements pour l'eau potable	129 m ³ /hab. en 2019
	Nombre de STEP non conformes	0 en 2020
	Capacité résiduelle des STEP	76 000 EH en 2020
	Consommation énergétique du territoire par secteur (GWh)	3 482 en 2021 (39% résidentiel, 26% transports, 23% tertiaire, 11% industrie, 1% agriculture, <1% gestion des déchets, <1% autres transports)
Energie	Part des énergies renouvelables produites par rapport au total des énergies consommées	63% en 2021
	Émissions de GES par secteur (en kteqCO ₂)	577 en 2021 (37% transports, 32% résidentiel, 15% tertiaire, 8% industrie, 8% agriculture, <1% gestion des déchets, <1% autres transports)
Pollution de l'air	Émissions de polluant (t)	266 t de NH ₃ , 298 t de PM2.5, 315 t de PM10, 208 t de SO ₂ , 888 t de NOx, 929 t de COVNM en 2021
Risques naturels et technologiques	Nombre d'arrêtés catastrophe naturelle	211 entre 1982 et 2020